



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS D'ÉCOLE-VALENTIN
DU 6 MAI 2021**

Le Conseil d'Administration du CCAS d'ÉCOLE-VALENTIN, s'est réuni à la Mairie d'ÉCOLE VALENTIN, salle du Conseil Municipal, le 6 mai 2021 à 18 heures, après convocation légale, sous la présidence de Madame Pascale ROY.

Étaient présents : Pascale ROY, Mélanie LOYER, Esther MALETTE, Georges ROUX, Aude VOISIN, Bernadette GRUET et Joseph ISHBIA.

Étaient absents et excusés : Messieurs Yves GUYEN et Madame Monique BORNE.

Procurations : Yves GUYEN a donné pouvoir à Pascale ROY et Monique BORNE a donné pouvoir à Georges ROUX.

Président de séance : Madame Pascale ROY, Vice-Présidente du CCAS

Désignation d'un secrétaire de séance : Esther MALETTE

Le Conseil d'Administration approuve tout d'abord à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 13 avril 2021.

I/ DISSOLUTION DU CCAS DE VALENTIN

Puis Madame la vice-présidente du CCAS rappelle que le renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS a eu lieu le 22 juillet 2020.

Elle expose aux membres du Conseil qu'il est proposé de dissoudre le CCAS section Valentin à compter de ce jour dans le but de simplifier et de rationaliser l'organisation administrative de l'action sociale de proximité sur le territoire de la Commune d'École-Valentin.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du CCAS d'École-Valentin, à l'unanimité, approuvent la dissolution du CCAS section de Valentin.

II/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE : REPRISE DU RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET ANNEXE CCAS DE VALENTIN

Madame la vice-présidente du CCAS rappelle ensuite que le résultat de clôture de l'exercice 2019 du C.C.A.S section Valentin laissait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 582.88 €, il qu'il convient par conséquent de l'intégrer au budget 2021 du CCAS d'École-Valentin.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :
- valide l'intégration de cet excédent au compte 002 du budget CCAS Ecole-Valentin.
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement cumulé comme suit : RF 002 : 1 582.88 € au budget CCAS Ecole-Valentin.



III/ QUESTIONS DIVERSES

Madame la vice-présidente du CCAS indique qu'une demande d'aide a été étudiée depuis la précédente réunion. Elle concerne une famille monoparentale avec un enfant âgé de moins de 3 ans. Une aide de 150 € a été apportée sous forme de 3 bons d'alimentation.

Pascale ROY rappelle enfin les prochaines dates de la formation "Réaliser l'analyse des besoins sociaux de sa commune" organisée par l'UDCCAS du Doubs, à savoir : les 26 mai, 15 juin, 22 septembre et 20 octobre prochains afin que deux membres du Conseil puissent assister à chaque séance en fonction des emplois du temps respectifs de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.